Le QUOTIDIEN

N° et date de parution : 110415 - 15/04/2011
Diffusion : 37000 Page : 54
Périodicité : Quotidien Taille : 100 %
QuotidienDeLaRe_110415_54_303.pdf 80 cm2
Site Web : http://www.lequotidien.re/

SENAT AUTOPSIES, PAYSAGES URBAINS, FACTURES D'EAU

Le droit simplifié

Autopsies, paysages urbains, factures d'eau : le Parlement a adopté définitivement hier une proposition de loi «de simplification du droit», dont beaucoup concernent le quotidien des Français.

Les sénateurs ont approuvé, comme l'avaient déjà fait avant-hier les députés, les conclusions de la Commission mixte paritaire (7 sénateurs, 7 députés) chargée d'établir une version commune entre les deux assemblées, rendant ainsi définitive l'adoption par le Parlement du texte.

Seule la majorité a approuvé, mais avec mauvaise humeur, cette proposition de loi du député UMP, Jean-Luc Warsmann. «Je souhaiterais formuler un vœu : celui de ne plus être confronté à cet exercice difficile sous sa forme " impérialiste " touche-à-tout», a protesté le rapporteur UMP au Sénat, Bernard Saugey.

Le président du Sénat, Gérard Larcher.

Sollicitations des citoyens

Une précédente loi de simplification du droit avait défrayé la chronique pour avoir contenu une disposition bénéficiant à l'Eglise de scientologie. Cette fois ci, le texte a été passé au préalable au crible du Conseil d'Etat.

La gauche a voté contre et le PS a annoncé qu'il saisirait le Conseil constitutionnel sur trois mesures : la suppression du classement de sortie de l'ENA (Ecole nationale d'administration), la limitation de l'action du rapporteur public dans les tribunaux administratifs (146 bis) et l'article 54, très technique, concernant la lutte contre le travail au noir.

Les parlementaires ont supprimé, à l'initiative du Sénat, plusieurs articles prévus dans le texte d'origine. Certains avaient provoqué la polémique notamment ceux autorisant la création de nouveaux fichiers de police par simple arrêté gouvernemental. Ils ont aussi passé à la trappe l'alourdissement de certaines peines notamment en cas de prise d'otage, l'expérimentation des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP), projet de regroupement forcé des maternelles et primaires institué en 2004 et qui n'avait jamais vu le jour. Ils ont aussi supprimé une réforme du droit de préemption, question très sensible pour le Sénat, représentant des collectivités territoriales.

Le gouvernement profite en général de ce genre de texte pour faire passer des dispositions en souffrance. Ont été ainsi votées des habilitations à prendre des ordonnances – acte surprenant pour un texte d'origine parlementaire – ou des mises en conformité avec des directives européennes pour les agences de mannequin ou les experts automobiles.

Les parlementaires font de même. Ainsi Jean-Pierre Sueur (PS) qui a fait voter un dispositif complet régissant les autopsies judiciaires et des mesures sur l'urbanisme des entrées de villes.

Le Sénat a également introduit dans la proposition de loi la possibilité d'inscription dans l'acte de décès d'une personne, du nom de son partenaire de Pacs.

Le texte compte aussi des dispositions législatives sur les chats, les banques, les eaux usées, la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), les amendes routières, l'abandon des motos... «Quelques mesures proviennent directement de sollicitations des citoyens, d'autres du Conseil d'Etat, d'autres encore de la Cour de cassation», a convenu le sénateur UMP André Reichardt.

Copyright (Le Quotidien de La Réunion)
Reproduction interdite sans autorisation